



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 18066

Numéro SIREN : 753 692 243

Nom ou dénomination : 9HOTEL GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2016 sous le numéro de dépôt 98099



1609821001

DATE DEPOT : 2016-10-04

NUMERO DE DEPOT : 2016R098099

N° GESTION : 2012B18066

N° SIREN : 753692243

DENOMINATION : 9HOTEL GESTION

ADRESSE : 76-78 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2016/10/03

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

123 18066

RI du 3 oct 2016

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

04 OCT. 2016

Sous le N° : 98099



9HOTEL GESTION S.A.R.L.

**Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation
de la société 9HOTEL GESTION S.A.R.L.
en société par actions simplifiée**

Décision de l'associé unique en date du 17 octobre 2016

9HOTEL GESTION S.A.R.L.

76-78, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris

Ce rapport contient 3 pages

9HOTEL GESTION S.A.R.L.

Siège social : 76-78, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris

Capital social : €. 100 000

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société 9HOTEL GESTION S.A.R.L. en société par actions simplifiée

Décision de l'associé unique en date du 17 octobre 2016

A l'attention de l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions des articles L. 223-43 et L. 224-3 du code de commerce par décision de l'associé unique en date du 20 septembre 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire à la transformation sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 font apparaître un chiffre d'affaires de 1 156 986 euros, un résultat net de – 432 241 euros, des capitaux propres de – 1 567 153 euros, une trésorerie de 2 523 euros et un compte courant vis-à-vis de l'associé unique d'un montant de 1 274 000 euros.

La situation provisoire établie au 30 septembre 2016, sous la responsabilité du gérant, met en évidence un chiffre d'affaires de 1 510 265 euros. La trésorerie est positive et s'élève à 36 692 euros. A cette date, les capitaux propres s'élèvent à 205 214 euros, suite à une augmentation de capital par incorporation d'une créance liquide et exigible de la part de l'associé unique, suivie d'une réduction de capital destinée à apurer le report à nouveau débiteur. Le capital de la société a ainsi été porté de 10 000 euros à 100 000 euros.

Le résultat d'exploitation progresse de 416 081 euros par rapport au 31 décembre 2015 et s'établit, au 30 septembre 2016, à – 16 105 euros pour un résultat net de – 17 633 euros.

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2016 sur la base de la situation provisoire établie au 30 septembre 2016 sous la responsabilité du gérant.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

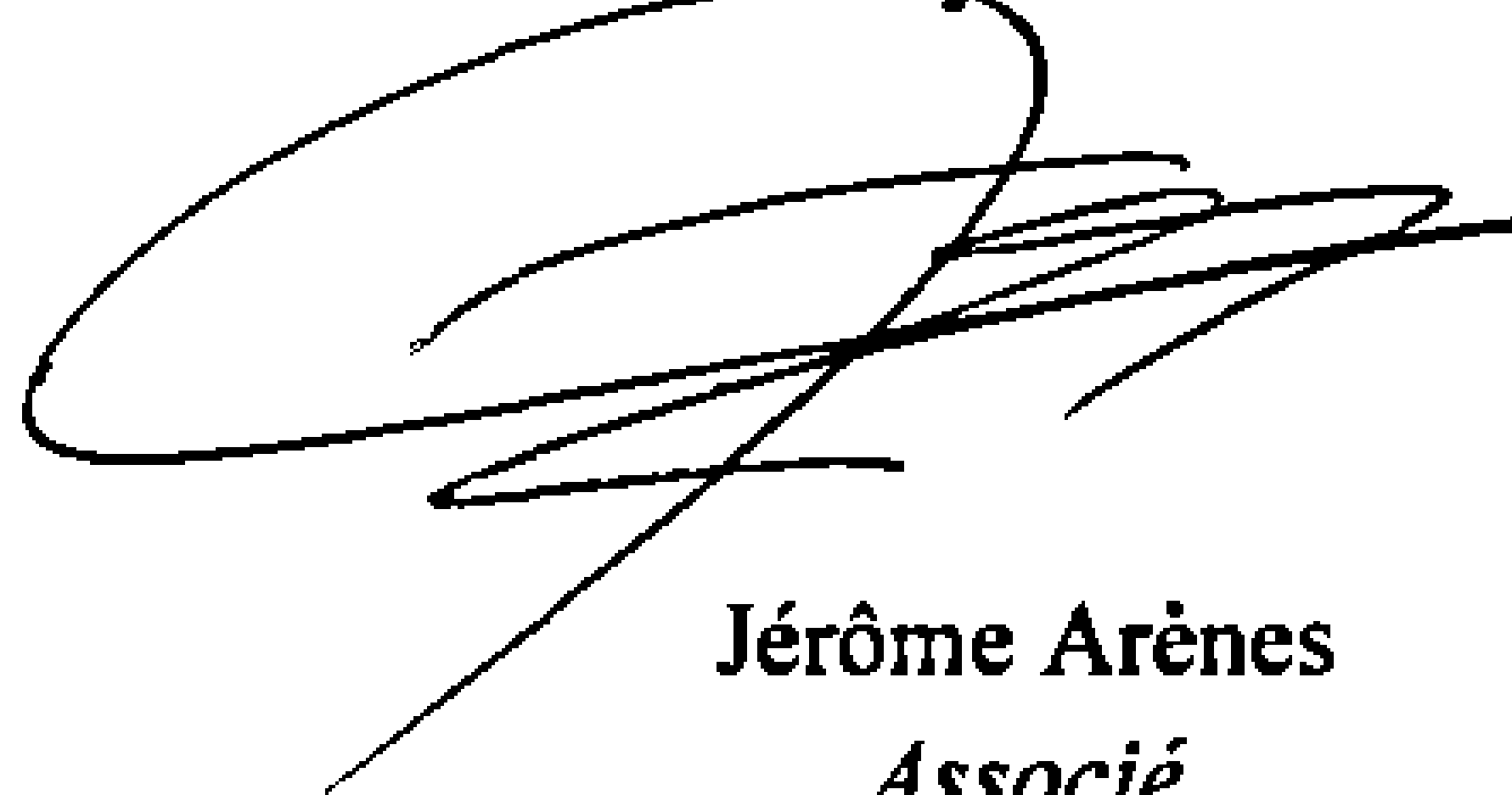
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a été effectuée sur la base des comptes provisoires relatifs à la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 septembre 2016 et établis sous la responsabilité du gérant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 3 octobre 2016

Naolys Audit

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by several horizontal strokes and a final upward stroke.

Jérôme Arènes
Associé